

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Élisabeth LAURENÇOT, Gérard BOURDIER Adjoint ; Jean-Michel BRIÉ, Christophe CHAGNEUX, Françoise CLERC, Nicole DARMIGNY, Laëtitia DE CARVALHO, Gérard GACHET, Dominique JANIN, Magali LEGOUHY-FABRE et Rémi RUINET.

Absents excusés : Mme Laëtitia POTIER pouvoir à Mme Magali LEGOUHY-FABRE
Mme Sylvie THIBERT pouvoir à M. Rémi RUINET

Convocation adressée le : 16 juin 2014

Secrétaire de séance : Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne M. Rémi RUINET, comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 28 mai 2014, le conseil municipal approuve ce compte-rendu, à l'unanimité.

M. le Maire demande aux conseillers, l'ajout à l'ordre du jour, d'une délibération, concernant une taxe d'urbanisme impayée, sur un permis de construire de 2009, suite à liquidation judiciaire. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout de ce rapport, non-inscrit à l'ordre du jour.

28/2014 : Election des délégués municipaux pour les élections sénatoriales

Conformément au décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et à l'arrêté préfectoral n° 327 du 10 juin 2014 relatif au nombre de délégués, M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, conformément aux documents officiels référencés précédemment.

Il rappelle que chaque conseiller a été destinataire de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014, adressé le 12 juin 2014. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 28 septembre 2014.

Il informe qu'il a reçu une liste de candidatures. Après avoir constitué le bureau électoral, il a été procédé au vote à bulletin secret.

Il proclame les résultats et prononce que sont élus, à l'unanimité :

- TREMOULET Gérard
- LAURENÇOT Elisabeth
- VOYE Didier
- DARMIGNY Nicole
- GACHET Gérard
- DE CARVALHO Laëtitia

29/2014 : Commission des impôts

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune de moins de 2000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs, composée du maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal, soit 6 ans.

M. le Maire informe qu'il convient de constituer cette commission, par des membres issus des contribuables, en nombre double, en veillant à respecter le choix des candidats parmi les différentes taxes, soit des contribuables issus de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, selon des critères fixés par l'administration fiscale.

La Directrice Régionale des Finances Publiques, après examen de la liste de proposition procédera au choix afin de constituer notre commission communale définitive, en retenant 12 contribuables, parmi les 24 proposés.

Après avoir examiné la liste des contribuables, le conseil municipal valide à l'unanimité la liste ci-jointe.

30/2014 : Décision modificative budgétaire – chapitre 21

Décision N°1/2014

Monsieur Didier VOYE, adjoint aux finances, fait part aux membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte 2135 installations générales, agencements aménagements des constructions, suite à 2 avenants concernant les travaux de la caserne de pompiers ainsi que le paiement des honoraires d'architecte.

Il convient donc de procéder à la modification budgétaire suivante :

- Compte 2188 Autres immobilisations corporelles : - 2 000.00€
- Compte 21318 Construction autres bâtiments publics : - 2 800.00€

Compte 2135 Installations générales, agencements
aménagements des constructions : + 4800.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 1/2014.

31/2014 : Taxe d'urbanisme admission en non-valeur

Le maire informe qu'en application de l'article 2 du décret n° 98-6 1239 du 29 décembre 1998, il convient de présenter au conseil municipal, une demande d'admission en non-valeur concernant une taxe d'urbanisme, due à notre commune.

Il s'agit d'une taxe locale d'équipement sur un permis de construire référencé PC 005 021 009 D 0012, d'un montant restant dû de 137 euros, sur 300 € initialement demandés. Le motif d'irrecouvrabilité invoqué par le Comptable du Trésor est la liquidation judiciaire du pétitionnaire, avec clôture pour insuffisance d'actif, en date du 21 octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision évoquée par le Centre des Finances Publiques et émet un avis favorable pour l'abandon de la créance.

QUESTION DIVERSES :

M. Gérard BOURDIER, adjoint en charge des travaux, présente les travaux qui seront réalisés pour l'édification du jardin du souvenir, au cimetière, dans les prochains jours.

Mme Elisabeth LAURENÇOT, adjointe en charge des fêtes et cérémonies présente les programmes de la fête de la musique et des animations du 13 Juillet 2014. Elle informe que cette année, le départ de la retraite aux flambeaux partira de la caserne des pompiers, route de la sucrerie.

Fin de séance : 20h15

Date prévue pour le prochain conseil : Non programmée

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéros	Intitulé
28/2014	Election des délégués municipaux pour les élections sénatoriales
29/2014	Commission des impôts
30/2014	Décision modificative budgétaire – chapitre 21 Décision N°1/2014
31/2014	Taxe d'urbanisme admission en non-valeur

CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
Gérard TREMOULET	Maire		
Didier VOYE	1 ^{er} Adjoint au maire		
Elisabeth LAURENÇOT	2 ^{eme} Adjoint au maire		
Gérard BOURDIER	3 ^{eme} Adjoint au maire		
Jean-Michel BRIÉ	Conseiller municipal		
Christophe CHAGNEUX	Conseiller municipal		
Françoise CLERC	Conseillère municipale		

Nicole DARMIGNY	Conseillère municipale		
Laëtitia DE CARVALHO	Conseillère municipale		
Gérard GACHET	Conseiller municipal		
Dominique JANIN	Conseiller municipal		
Magali LEGOUHY-FABRE	Conseillère municipale		
Laëtitia POTIER	Conseillère municipale	Pouvoir à Mme Magali LEGOUHY-FABRE	
Rémi RUINET	Conseiller municipal		
Sylvie THIBERT	Conseillère municipale	Pouvoir à M. Rémi RUINET	